



## Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-56-2

Ottawa, le 29 juillet 2008

### Avis de consultation

#### Demande reçue

**Saguenay (secteur La Baie) (Québec)**

**La date limite pour le dépôt des interventions/observations pour l'article 2 est prorogée au 8 août 2008**

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Suite à ses Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-56 en date du 27 juin 2008 et CRTC 2008-56-1 en date du 24 juillet 2008, le Conseil annonce ce qui suit :

**L'article suivant est modifié et le changement est en caractère gras:**

Article 2

Saguenay (secteur La Baie) (Québec)

No de demande 2008-0793-5

Demande présentée par Carl Gilbert, au nom d'une société devant être constituée (SDEC), visant l'utilisation de la fréquence 105,5 MHz (**canal 288**) avec une puissance apparente rayonnée de 6 000 watts pour l'exploitation de la nouvelle entreprise de programmation de radio commerciale de langue française approuvée dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2007-95, 21 mars 2007 (Décision 2007-95).

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*